



Offre d'emploi pour un poste de direction (catégorie A – filière technique)

Emploi permanent à temps complet du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux – Grades : Ingénieur, Ingénieur principal, ingénieur hors classe

Pour les non titulaires, emploi contractuel d'une durée de 3 ans renouvelable 1 fois

✓ Modalités et calendrier de recrutement

↳ Les candidatures seront sélectionnées sur dossier puis les candidats ayant les meilleurs dossiers passeront un entretien avec le Président, les vice-présidents et le bureau syndical

↳ **Adressez par courriel** le dossier de candidature comprenant une lettre de motivation et un CV détaillé à : Monsieur Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale à : **sm.ouveze.provencale@wanadoo.fr**

↳ **Date limite de réception des candidatures : 30 septembre 2020**

↳ **Poste à pourvoir le plus rapidement possible**

↳ Pour tout renseignement, contactez : M. Navarro, directeur Tél : 04 90 46 09 43 Courriel : sm.ouveze.provencale@wanadoo.fr

↳ Statuts et organigramme du syndicat, Dossiers de contrat de rivière et de PAPI communiqués sur demande

✓ Employeur et situation :

↳ Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale regroupe sept établissements publics de coopération intercommunale du bassin versant de l'Ouvèze, en Drôme et Vaucluse. Le siège est situé à Entrechaux. Placée sous l'autorité du Président, l'équipe actuelle est composée de 6 personnes :

- Deux agents sur le terrain assurent des petits chantiers d'entretien de la végétation et une surveillance régulière des cours d'eau. Ils assurent le lien entre les riverains, les élus de terrain et le syndicat
- Un animateur des actions de prévention des inondations est à l'interface des services de l'Etat et des communes pour faciliter la mise en œuvre des outils réglementaires. Il intervient sur des actions de communication, de sensibilisation, de connaissance et de réduction de vulnérabilité
- Une ingénieure hydraulique s'occupe de la gestion des digues, des ouvrages et aménagements hydrauliques. Elle sera bientôt être épaulée par un ou une technicien-ne hydraulique
- Un agent administratif et comptable épaulé toute l'équipe technique
- Un directeur assure la passerelle entre l'équipe, les actions techniques, les financeurs, le Président et les élus du Syndicat. Il encadre le personnel. Il aide à définir et à mener une politique globale de gestion durable et concertée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Ouvèze et à fédérer les acteurs du bassin autour du contrat de rivière et à le mettre en œuvre.
- Des étudiants stagiaires viennent aussi apporter leur contribution

↳ Le territoire de compétence du syndicat est le bassin versant de l'Ouvèze (hors bassins Sorgues et Sud Ouest Mont Ventoux) d'une superficie de 880 km² à cheval environ pour moitié en Drôme et pour moitié en Vaucluse. Ce territoire concerne 49 communes, 7 communautés et près de 400 kms de cours d'eau non domaniaux. 90 % de la population du bassin est vauclusienne. Morphologiquement et géographiquement, deux grands ensembles se distinguent :

- la partie amont de Vaison la Romaine présente le relief de moyenne montagne des Baronnies et des contre-forts du Mont Ventoux, relief dominé par un couvert forestier
- la partie aval de Vaison la Romaine à la confluence avec le Rhône à Sorgues présente une plaine alluviale dominée par les cultures et notamment le vignoble.

↳ Statutairement, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant :

- les missions composant la compétence « GeMAPI » (définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement) :
 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
 - la défense contre les inondations
 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- les missions suivantes dites missions hors GeMAPI :
 - la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que de la prévention des inondations.



Il exerce ses compétences par transfert de ses EPCI membres. Le Syndicat est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales c'est-à-dire le même régime juridique et administratif que toute collectivité et EPCI.

↳ Les principaux enjeux de gestion de l'eau et des inondations sur le bassin sont :

- Prévention des inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement, notamment la gestion de digues destinées à la protection contre les inondations, culture du risque, ralentissement dynamique
- Bon fonctionnement des cours d'eau vis-à-vis de la gestion des crues et de la restauration de l'hydromorphologie (reconquête d'un Espace de Bon Fonctionnement) et de la continuité écologique (notamment transport solide)
- Gestion quantitative de la ressource en eau et préservation des habitats naturels liés aux rivières (PGRE, site Natura 2000)

↳ Le Syndicat est chargé de l'animation d'un contrat de rivière et d'un PAPI d'intention. Il assure l'animation et le secrétariat du comité de rivière et des instances de concertation associées. Dans un souci de cohérence, le comité de rivière constitue le comité de pilotage du PAPI. La commission inondations du comité de rivière est le comité technique du PAPI. Le PAPI d'intention est la déclinaison des actions inondations du contrat de rivière. Il est la structure chargée de l'exercice de la compétence GEMAPI pour laquelle la gestion des digues en systèmes d'endiguement est une composante primordiale en termes de moyens financiers et humains à engager et d'enjeux de protection.

✓ Missions du poste :

↳ Placé sous l'autorité directe du Président, ce **poste a pour finalité d'assurer l'administration de la structure tant du point de vue institutionnel, partenarial, financier que de l'encadrement des personnels et de la supervision technique des actions syndicales**. Ce poste a aussi vocation à aider à définir et à mener une politique de gestion intégrée des milieux aquatiques et des inondations sur le bassin versant de l'Ouveze, notamment en coordonnant les démarches contractuelles et partenariales du contrat de rivière et du PAPI. Les missions prioritaires sur lesquelles l'implication sera la plus forte sont à caractère administratif et de management. Les missions secondaires sont à caractère technique. En collaboration avec l'équipe en place, le directeur/la directrice aura la responsabilité des missions suivantes :

| Missions prioritaires « administration et management » | Activités/Tâches* |
|--|---|
| Diriger et administrer la structure | <ul style="list-style-type: none"> - Représentation institutionnelle et négociation avec les acteurs du territoire, - Contrôle et pilotage des rapports contractuels avec les partenaires, - Préparation, organisation et tenue des comités et bureaux syndicaux, de la CAO et autres instances de gouvernance du syndicat - Gestion des ressources humaines : planification des activités des personnels, recrutement et encadrement de personnels, plan de formation, DUER et risques professionnels, action sociale, évaluation des agents, évolution de carrière et avancement, ... - Préparation et gestion comptable et budgétaire, - Animation et valorisation des actions syndicales : publication lettres d'informations, rapports d'activités de la structure, rapports d'activités des personnels, élaboration et vie du site Internet, autres tâches liées à la vie de la structure - Conseil et alerte auprès des élus sur les risques techniques, juridiques, sanitaires, sociologiques et environnementaux liés aux projets |
| Organiser, coordonner et piloter les études, les expertises, la maîtrise d'œuvre des travaux, la réalisation des travaux et autres actions en maîtrise d'ouvrage du Syndicat | <ul style="list-style-type: none"> - Planifier, programmer, organiser ou piloter la mise en œuvre des actions et de leurs différentes étapes (acquisitions foncières, levés topographiques, études géotechniques, études d'impact, DUP, Moe, ...): Réaliser une planification et une programmation pluriannuelle, Définir et négocier les moyens de la mise en œuvre avec l'exécutif - Arbitrer et opérer des choix stratégiques en cohérence avec les orientations politiques des élus : Evaluer les besoins en termes d'externalisation et ses différentes modalités de mise en œuvre (conventionnements, assistant à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, études préalables ...) - Concevoir les outils de suivi et de bilan des actions syndicales, en dresser des bilans et les valoriser - Monter et suivre les dossiers de financements : demandes, paiements, soldes, ... |
| Missions secondaires « techniques » | Activités/Tâches* |
| Piloter et animer le contrat de rivière et sa mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la concertation avec les acteurs de l'eau locaux et les acteurs institutionnels, - Concertation avec les maîtres d'ouvrage potentiels, secrétariat du comité de rivière, animation des commissions et ateliers du contrat, - Concertation, Suivi et coordination des actions des autres structures de gestion de l'espace et de l'aménagement, acteurs de l'eau locaux et riverains : relais et conseils auprès des |



| | |
|--|--|
| | <p>autres collectivités et de leurs groupements, services de l'Etat, Agence de l'eau ; Suivi des opérations des autres collectivités et de leurs groupements du bassin, des autres acteurs</p> <p>- Participer aux réseaux départementaux, régionaux et nationaux d'acteurs : Prendre part à des journées d'informations, journées techniques, aux réseaux de gestionnaires RRGMA et ARRA, aux groupes rivières 26 et 84, à l'ANEB, au CEPRI...</p> |
| <p>Impulser et conduire toutes actions techniques relevant de la gestion des milieux aquatiques et répondant à l'objet du syndicat</p> | <p>- Organisation et pilotage des études, des expertises, de la maîtrise d'œuvre des travaux et des autres actions techniques en maîtrise d'ouvrage du Syndicat relevant de la gestion des milieux aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Planifier la mise en œuvre des actions et de leurs différentes étapes (acquisitions foncières, levés topographiques, études géotechniques, études d'impact, DUP, Moe, ...) ✓ Monter et suivre les dossiers de financements (demandes, paiements, soldes...) ✓ Préparer et passer les marchés publics : estimation du besoin, rédaction des cahiers des charges, définition et conduite des procédures de passation, contrôle de l'exécution des marchés, encadrement des prestataires ✓ Valider et analyser les résultats des études et expertises, assurer la concertation autour de ces études et travaux ✓ effectuer et restituer des expertises <p>- Dossiers en cours à gérer : étude hydromorphologie-transport solide, 2nd PPRE Tranche 5, surveillance hydrologique et information crue-étiage, Etudes préalables continuité écologique à Buis les Baronnies, Restauration du Groseau à Malaucène, Restauration zones humides Tords et paluds de Courthézon</p> |

Activités/Tâches* transversales des missions prioritaires :

- Estimer les besoins en termes de prestations d'ordre administratif, comptable, budgétaire, juridique : Préparer et passer les marchés publics (estimation du besoin, rédaction des cahiers des charges, définition et conduite des procédures de passation, contrôle de l'exécution des marchés, encadrement des prestataires)

Activités/Tâches* transversales des missions techniques :

- Piloter les besoins en termes de prestations d'ordre technique : piloter et valider la préparation et la passation des marchés publics (estimation du besoin, rédaction des cahiers des charges, définition et conduite des procédures de passation, contrôle de l'exécution des marchés, encadrement des prestataires)

* : la liste des activités et tâches n'est pas exhaustive. Il est entendu que ces activités comprennent toute activité permettant de répondre aux missions du poste, de réaliser leurs objectifs.

✓ Exigences requises :

↳ Niveau, Formations, diplômes et qualifications requis : bac +5 **cursus scientifique et technique universitaire ou école d'ingénieurs**, formation de niveau I dans le **domaine prioritaire de l'hydrologie-hydraulique fluviale, de l'ingénierie environnementale et de gestion de l'eau, de la maîtrise d'œuvre** relative à l'objet du syndicat

↳ Compétences, connaissances et expériences requises dans les domaines suivants : **10 ans d'expériences minimales**

- **maîtrise d'ouvrage publique** « rivières et inondations »

- cadres réglementaires : fonctionnement des collectivités, prévention des risques Inondation, gestion de l'eau-police de l'eau, commande publique, finances publiques

- techniques de communication, enquêtes publiques, études préalables, enquêtes d'opinion

- **bonne capacité de synthèse et bonne qualité rédactionnelle**

- écoute, **diplomatie, rigueur, sens du travail en équipe et des responsabilités**, bon communicant-pédagogue

- forte capacité d'adaptation, de polyvalence et d'autonomie, capacité à acquérir de nouvelles compétences, capacité à être force de proposition

- **connaissance affirmée de l'hydrologie et de l'hydraulique fluviale**, des outils techniques et juridiques de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (documents-cadres de planification et programmation, solutions techniques, ...)

- connaissance souhaitée en finances publiques et budget

- connaissance ou pratique d'outils et techniques de gestion de son temps, de programmation de son travail et des projets, de conduite de réunion et d'animation est un plus

- connaissance indispensable et facilité d'utilisation des outils informatiques

↳ Permis B indispensable



✓ Positionnement hiérarchique et relations fonctionnelles :

- ↳ Poste placé sous l'autorité du Président
- ↳ Supervision technique de l'ensemble de l'équipe
- ↳ Relations soutenues de travail avec l'exécutif du syndicat et des membres, avec les collectivités et communautés du bassin (élus et services), avec les représentants des partenaires (Agence de l'eau RMC, Régions Sud Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne Rhône Alpes, Départements de la Drôme et de Vaucluse, services de l'Etat – DDT, DREAL, AFB ...),
- ↳ Relations ponctuelles avec les propriétaires riverains, les représentants d'associations de riverains et autres acteurs locaux (fédérations de pêche, chambres d'agriculture, associations environnementales et d'usagers, ...)

✓ Moyens mis à disposition et conditions d'exercice des missions

- ↳ Véhicule de service, équipements et fournitures bureautiques (ordinateur de bureau, imprimante, photocopieur, scanner...), téléphone portable à usage strictement professionnel, petits moyens techniques (Télémetre, GPS, appareil photo numérique), vêtements et chaussures, EPI
- ↳ Programme de formations
- ↳ Déplacements à prévoir pour réunions extérieures (élus, partenaires, services des collectivités et de l'Etat...) et sur le terrain (contrôle-suivi de chantiers, ...)
- ↳ Travail sur écran en bureau principalement
- ↳ Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations du service public (possibilité d'astreinte de nuit et le week-end)
- ↳ Temps de travail : 36 heures par semaine (du lundi au vendredi matin), 4 ARTT
- ↳ Résidence de travail : siège du Syndicat à Entrechaux

✓ Statut salarial et Rémunération :

- ↳ Poste de titulaire ou contrat de droit de public de 3 ans avec possibilité de renouvellement une fois 3 ans
- ↳ Rémunération : selon grille indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux + régime indemnitaire
- ↳ Statut régi par le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

✓ Evolution possible du poste :

- ↳ Encadrement supplémentaire : arrivée en 2020 d'un-e technicien-e hydraulique/gestion des systèmes d'endiguement, 2 postes supplémentaires en 2021 d'un agent administratif (emploi permanent) et d'un-e chargé-e de mission « Contrat de rivière et milieu » (emploi non permanent) pour prendre en charge les actions de gestion des milieux aquatiques (missions secondaires du poste de direction)
- ↳ Mutualisation avec les syndicats de bassin voisins (syndicats du bassin du Lez, du Sud Ouest Mont Ventoux, de l'Aygues-Eygues, des Sorgues)
- ↳ Instauration d'un régime astreinte de nuit et le week-end, du télétravail
- ↳ Encadrement réglementaire de plus en plus sévère et responsabilités croissantes en matière de protection contre les inondations (réglementation systèmes d'endiguement)
- ↳ Prise en compte de l'hygiène et de la sécurité du personnel
- ↳ Les contraintes budgétaires et la maîtrise des cotisations des membres (taxe GEMAPI)